

Bulletin d'information du SNITPECT-FO

5 juin 2014

ASSISES DES METIERS DE L'INGENIEUR

FLASH N° 3

DES CONSÉQUENCES D'UNE BONNE ASSISE SUR LA QUALITÉ DE LA COLONNE VERTÉBRALE

Lors des Assises des métiers de l'Ingénieur le 3 juillet 2013, les Ingénieurs des TPE ont été officiellement reconnus par leurs ministères MEDDE et MLET comme étant leur « **colonne vertébrale technique** ».

A cette occasion les ministres ont pris l'engagement de mener, dans le cadre de leurs agendas sociaux, un processus de concertation et de réflexion sur l'avenir des ingénieurs, de leurs métiers, de leurs missions au sein des ministères-et plus largement dans le champ de l'inter-fonction publique- ainsi que sur leur gestion et évolution statutaire.

L'échéance est proche et les quelques 5.400 ITPE, représentés à 80 % par le SNITPECT-FO, sont inquiets de n'entrevoir que quelques propositions des quatre chantiers post-assises engagés laborieusement par l'administration (propositions émanant notamment du chantier sur la gestion : arrêté emplois ICTPE, évolutions des règles des primo-affectation, ...) et appréhendent sérieusement qu'elles ne soient pas à la hauteur de leurs ambitions et de leurs légitimes revendications.

Les ITPE entendent désormais disposer d'une visibilité claire sur leur avenir professionnel en accord avec leur raison d'être qui est bien de porter les politiques publiques du MEDDE et du MLET dans tous les lieux de leur mise en œuvre.

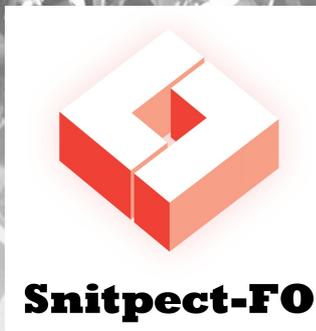
Ce n'est un secret pour personne, de la qualité de l'Assise dépend la constitution d'une colonne vertébrale solide...

le diagnostic est parfaitement clair...

Tous les examens pratiqués par le SNITPECT-FO le confirment, les 5.400 vertèbres de cette indispensable colonne technique continuent à souffrir de maux multiples qui mettent en péril l'édifice :

- des **tassements** sous l'effet démultiplié de l'augmentation de la charge de leurs missions et de la réduction des effectifs de la fonction publique de l'Etat,
- des **hernies** fort douloureuses provoquées par les entraves à la mobilité, à l'évolution de carrière et à l'accès aux postes de responsabilité,
- des **fissures**, voire des **fractures**, engendrées par les chocs violents et répétés des réorganisations successives, de la décentralisation, de la RGPP puis de la MAP, menacent dès à présent les interconnexions du corps et du cerveau.
- le « **coup du lapin** » du plafond de verre qui interdit aux ITPE l'accès aux plus hauts postes de responsabilité sans considération pour une histoire qui prouve, à maintes reprises, leur capacité à les occuper.

Tous ces maux dans un contexte délicat où les difficultés rencontrées en terme de paye peuvent exacerber les douleurs ressenties !



Bulletin d'information du SNITPECT-FO

Un ministre précédent ambitionnait la construction du ministère « du passage à l'acte »... certes, mais devant un tel diagnostic, le SNITPECT-FO attend de l'administration bien plus qu'un acte, elle exige un « **encadrement médical d'urgence** »!

la prescription du SNITPECT-FO

Avant que la chirurgie ne devienne absolument indispensable, pour redonner souplesse et solidité à cette indispensable colonne vertébrale, l'ordonnance délivrée par le SNITPECT-FO à l'administration est simple :

- **Fortifier le corps des ITPE** en lui redonnant une gestion fluide et inter-fonction publique des parcours professionnels, et, pour ce faire, travailler, « **matin, midi et soir** » aux (quatre) chantiers identifiés à l'issue des Assises pour aboutir rapidement à des mesures concrètes en concertation avec le SNITPECT-FO et avec l'ensemble des employeurs des ingénieurs,
- **Traduire « cliniquement »** le traitement par une réforme statutaire à la hauteur des enjeux en soutenant la légitime revendication d'un corps à trois vrais niveaux de grade (lombaires, dorsales et cervicales sont un même ensemble), assorti d'une revalorisation des grilles indiciaires, particulièrement pour le premier niveau,
- **Redresser l'ensemble de l'édifice** vers le haut en réaffirmant la capacité des ingénieurs des TPE à accéder aux postes d'encadrement supérieur grâce notamment à la formation d'excellence délivrée par l'Ecole Nationale des TPE.
- **Conforter l'ENTPE** dans son rôle « **d'incubateur** » de cadres techniques de haut niveau pour tous les employeurs publics, et **promouvoir la « transplantation »** en favorisant l'essaimage interministériel et inter fonctions publiques des ingénieurs.

mais ce traitement présente des contre-indications...

Le SNITPECT-FO tient à informer l'administration que le traitement s'avère absolument incompatible avec certaines « **thérapies** » :

- En particulier, l'absorption simultanée et forcée d'un traitement à base de Corps Interministériel à Gestion Ministérielle (CIGEM) peut, **si il n'est conçu sur la base d'une réflexion solide pour répondre aux besoins du corps (faciliter l'essaimage etc..)**, provoquer de la part du corps des ITPE, de graves réactions de type allergiques et conduire à la formation d'oedèmes,
- De même, toute tentative de « **greffe** » d'un **GRAF** (troisième niveau de grade à accès fonctionnel) peut se traduire par une réaction de rejet immédiate, préjudiciable à l'ensemble du fonctionnement de l'organisme.
- Enfin, l'amputation d'un cycle de mobilité ferait forcer sur la colonne vertébrale et risquerait de provoquer des dysfonctionnements majeurs dans l'ensemble du corps, pouvant aller jusqu'à la paralysie.

A l'extrême, l'absence de prise en compte de telles contre-indications serait de nature à « **mettre en jeu le pronostic vital** » du **dialogue social**...

Les Ingénieurs des TPE ont l'ambition de demeurer l'axe principal de l'ossature technique des ministères mais ils attendent en retour la prise en compte de leurs aspirations légitimes.